

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 42 (1971)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 10 Octobre 1971

SOMMAIRE

A propos du centenaire de la Fabrique de ciment Vigier SA à Reuchenette — Etude en vue de la création d'un secrétariat permanent de l'ADIJ — Ciments Vigier SA : Un siècle d'existence — Campagne d'abattage d'arbres — Chronique économique

A propos du centenaire de la Fabrique de ciment Vigier SA à Reuchenette

Une grande fête a marqué, à la fin du mois dernier, le centenaire de la Fabrique de ciment Vigier SA. Si la cimenterie, la plus grande et l'une des plus modernes de Suisse, se trouve à Reuchenette, le siège social de la firme est toujours fixé à Luterbach, dans le canton de Soleure, où débuta la production de ciment, en 1871, sous l'impulsion de ce pionnier audacieux et clairvoyant que fut Robert Vigier.

Fréquemment agrandie et modernisée, l'usine de Luterbach fut fermée en 1932, tandis que la fabrique de Reuchenette allait connaître un essor considérable. C'est en 1889 que l'entreprise Vigier avait acheté le terrain de la fabrique actuelle de Reuchenette où l'exploitation débuta le 1^{er} juillet 1890.

Il serait fastidieux de mentionner tous les agrandissements et toutes les modernisations que subit la fabrique de Reuchenette de 1890 à nos jours, jusqu'à ce que sa capacité soit portée à 750 000 tonnes par an, ce qui en fait la plus grande fabrique de Suisse dans la branche. Les dirigeants de cette entreprise ont su faire constamment preuve d'un remarquable dynamisme, ils ont été de tout temps à la recherche des techniques les plus modernes et leur entreprise est un modèle du genre. La fabrique de Reuchenette est devenue le symbole de la fabrique moderne : une usine très largement automatisée, dont la main-d'œuvre est peu nombreuse et déchargée des travaux lourds, où toute la production est télécommandée, contrôlée par ordinateurs et caméras de télévision.

Quelques chiffres méritent d'être cités, par exemple ceux-ci :

En 1876, Vigier SA occupait 35 personnes pour une production de 600 tonnes par an environ, alors que, actuellement, 125 personnes produisent 750 000 tonnes. Il y a un siècle, la production par ouvrier était de 17,6 tonnes par an, alors que le chiffre correspondant est actuellement de 6000 tonnes. Si la productivité n'avait pas été améliorée, Reuchenette aurait aujourd'hui besoin de 43 000 ouvriers pour produire le tonnage de 1971. En d'autres termes, la productivité s'est multipliée par 340.

Que de choses, en cent ans, ont changé dans l'industrie du ciment ! Il y a toutefois une chose très importante, qui n'a pas été modifiée : le prix du ciment, et l'on comprend que les dirigeants de cette entreprise ne soient pas peu fiers de rappeler que la tonne de ciment se paie 82 fr. aujourd'hui comme il y a un siècle...

ADIJ